

COMMUNE de
SEYSSSES
10 Place de la
Libération
31600 SEYSSSES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSSES

Nombre de Conseillers :
En exercice : 29
Présents : 16
Procurations : 7
Absents : 6
Votants : 23
Pour : 23

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-deux mai à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.

Date de la convocation : 16 mai 2019

PRESENTS : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Philippe RIBET, Patrick MORDELET, Maryvonne SALES, Magali GRANDSIMON, Frédérique LAURENS, Alain D'ORSO, Philippe RIGAL, Alain VIDAL, Jean-Pierre ZANATTA, Manuel SOLSONA.

PROCURATIONS : Dominique ALM à Michel PASDELOUP, Jérôme BOUTELOUP à Alain D'ORSO, Marie-Ange KOFFEL à Geneviève FABRE, Thierry LAZZAROTTO à Carine PAILLAS, Bruno BENOIST à Alain PACE, Jennifer DURAND à Alain VIDAL, Elisabeth DELEUIL à Manuel SOLSONA.

ABSENTS : Yvelise MONTANE, Corinne CORDELIER, Laurent VALLET, Floréal PALAZON, Line DELHON, Eva FLORES.

Secrétaire de séance : Philippe RIGAL

N° 4613

OBJET :

**Demande de
subvention DRAC
Travaux d'entretien
des toitures de
l'église Saint Blaise
Saint Roch**

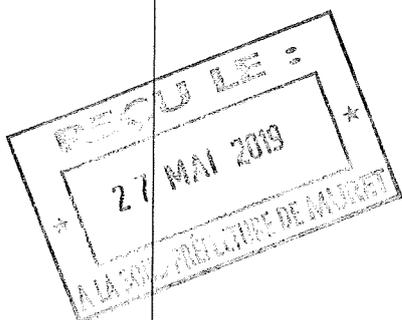
Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que les toitures de l'ensemble de l'édifice nécessitent une révision dans le cadre de l'entretien : gouttières bouchées par les fientes, tuiles cassées... entraînant des infiltrations.

Le coût de cette prestation est de 15.249,67 € HT (devis joint).

Monsieur Le Maire propose de solliciter de la DRAC une aide financière pour la réalisation de ces travaux d'entretien des toitures de l'édifice.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le projet de travaux d'entretien de l'ensemble de la toiture de l'Eglise pour un montant total de 15.249,67 € HT (18.299,60 € TTC).
- **Sollicite** auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, la subvention la plus élevée possible pour l'aider au financement de cette opération.
- **Dit** que la somme nécessaire au financement de ces travaux est inscrite au budget communal, opération 65, chapitre 21.



	<ul style="list-style-type: none">• Charge Monsieur Le Maire de l'exécution de la présente délibération et en règle générale de tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.
Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : 27 MAI 2019 Affiché le : 28 MAI 2019	Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 23 mai 2019 Le Maire, Alain PACE 

